

Association «Besançon Week-End Evasion» - Subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'opération «Besançon Week-end Evasion» initiée par l'Association Grand-Centre s'adresse à la clientèle suisse que les études de marché ont montré intéressée par des excursions et de courts séjours à Besançon.

Prévue pour trois années, elle a été testée au cours de 1994 par une trentaine de commerçants, une dizaine d'hôteliers et de restaurateurs, avec le soutien de l'Etat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, de la Ville de Besançon, et des participants eux-mêmes.

En 1995, environ 70 acteurs (hôteliers, restaurateurs et commerçants) ont participé à l'opération.

De plus, en matière de promotion, un soutien logistique important a été fourni par la Maison de France en Suisse.

Cette année, en matière de communication, diverses publications suisses ont été sollicitées pour promouvoir cette opération dont le Touring Club Suisse, le journal France Frontière, la Revue Suisse et le journal de la Maison de la France. Cela représente un potentiel de 500 000 lecteurs et donna lieu à la publication d'une dizaine d'articles dans la presse suisse et française.

Le taux de satisfaction des participants de l'année 1995 qui ont quasiment tous renouvelé leur cotisation pour 1996 (500 F par participant), ainsi que l'augmentation du nombre de participants montrent l'attrait de cette formule.

En outre, des autocaristes transfrontaliers participeront cette année en organisant des circuits sur la base de cette opération «Besançon Week-end Evasion».

Pilotée à l'origine conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et la Ville de Besançon, la maîtrise du dossier est désormais confiée à une association constituée paritairement de commerçants, d'hôteliers et de restaurateurs, sous contrôle de la Ville et de la Chambre Consulaire.

Sur avis favorable de la Commission Economique, le Conseil Municipal est invité à allouer une subvention de 30 000 F à l'Association «Besançon Week-end Evasion».

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 92.90/65748-30200 du budget primitif de l'exercice courant.

M. SANCHEZ : Simplement pour rappeler que comme les deux années précédentes, en 1994 et 1995, les élus de l'Alternative Rouge et Verte s'abstiendront pour les mêmes raisons.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.